

## Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants

• 关于持久性有机污染物的斯德哥尔摩公约 • Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants والفاقية استكهولم بشأن الملوثات العضوية الثابتة





Secrétariat de la Convention de Stockholm Maison internationale de l'environnement 1 chemin des Anémones CH-1219 Châtelaine - Genève

Téléphone : +41 22 917 87 29 Télécopie : +41 22 917 80 98 Adresse électronique : ssc@pops.int

www.pops.int

**Dossier:** SC/POPRC

**Date:** 10 mai 2012

Objet: Invitation à examiner et soumettre des observations sur projet de descriptif de risque révisé concernant les paraffines chlorées à chaîne courte

À sa sixième réunion tenue à Genève du 11 au 15 Octobre 2010, le Comité d'étude des polluants organiques persistants a examiné le projet de descriptif révisé et son justificatif concernant les paraffines chlorées à chaîne courte. Le Comité n'a cependant pas été en mesure de prendre une décision en raison des incertitudes relatives à l'application des critères énoncés dans l'Annexe E de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Le Comité a donc créé un groupe de travail intersessions et l'a chargé :

- (a) D'examiner l'application des critères énoncés à l'Annexe E aux paraffines chlorées à chaîne courte:
- (b) D'étudier les informations tirées de l'étude proposée par le groupe de travail intersessions sur les interactions toxicologiques des paraffines chlorées, si ces informations sont disponibles;
- De réviser, pendant la période intersessions, les parties appropriées du projet de descriptif de (c) risque sur la base des résultats des activités mentionnées aux alinéas a) et b) ci-dessus. Le projet de descriptif de risque révisé sera présenté au Comité pour examen à sa huitième réunion.

À sa septième réunion tenue à Genève du 10 au 14 Octobre 2011, le Comité a examiné l'application des critères énoncés à l'Annexe E à la Convention aux paraffines chlorées à chaîne courte et les conclusions de l'étude de cas sur les interactions toxicologiques des paraffines chlorées. Le Comité a ensuite décidé de créer un groupe de travail spécial, chargé d'entreprendre les activités ci-après :

- Réviser les parties appropriées du projet de descriptif des risques pour y intégrer les informations sur les interactions toxicologiques des paraffines chlorées, pour examen par le Comité à sa huitième réunion;
- (b) Compiler les questions et les principes dont il convient de tenir compte dans l'interprétation des critères énoncés à l'Annexe E, pour examen par le Comité à sa huitième réunion.

Par conséquent, le projet de descriptif de risque a été révisé afin d'intégrer les informations sur les interactions toxicologiques des paraffines chlorées.

Vous êtes invité(e) à examiner sur projet de descriptif de risque révisé concernant les paraffines chlorées à chaîne courte au Comité d'étude des polluants organiques persistants au plus tard le 1 juin 2012. Les changements effectués à la version précédente du descriptif de risque ont été surlignés en jaune.

A: Points de contact officiels de la Convention de Stockholm Correspondants nationaux de la Convention de Stockholm

Cc: Représentants des missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève

./..

Nous vous prions de bien vouloir envoyer vos soumissions sous forme de fichier électronique par courriel à l'adresse suivante : <a href="mailto:ssc@pops.int">ssc@pops.int</a> et <a href="mailto:awarmuth@pops.int">awarmuth@pops.int</a>.

En cas d'impossibilité, veuillez adresser les documents sur support papier à :

Secrétariat de la Convention de Stockholm

Att: Comité d'étude des POP

Mme Andrea Warmuth

Programme des Nations Unies pour l'environnement

11-13 chemin des Anémones

CH-1219, Châtelaine, Genève, Suisse

Fax: (+41 22) 917 8098

Si vous avez des questions concernant cette invitation, ou si vous souhaitez recevoir les documents du Comité d'étude des polluants organiques persistants sur support papier, n'hésitez pas à contacter Madame Andrea Warmuth (courriel: <a href="mailto:awarmuth@pops.int">awarmuth@pops.int</a>; téléphone +41 22 917 8853).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Sesrétaire Exécu

Pièce jointe